



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Communiqué de presse

Le plan logement outre-mer à Saint-Pierre-et-Miquelon

Les ministres en charge du logement, des outre-mer, de la politique de la ville ont signé le 26 mars dernier le plan « Logement Outre-mer 2015-2020 » dont l'objectif est d'apporter des réponses concrètes aux problématiques de construction et de rénovation qui se posent sur les territoires ultramarins, en articulant les réponses autour de sept principes directeurs.

Il importe désormais de décliner de manière opérationnelle ces orientations en tenant compte des spécificités et des enjeux de chaque territoire afin d'optimiser les différentes sources de financement mobilisées par les acteurs concernés, Etat, collectivités locales, opérateurs locaux. A Saint-Pierre-et-Miquelon, quatre problématiques ont été identifiées, susceptibles de structurer cette déclinaison territoriale :

- I. la maîtrise des coûts de production et de réhabilitation des logements,
- II. les exigences en matière de qualité de la construction (construction neuve et réhabilitation) avec l'indispensable prise en compte des questions de maîtrise énergétique,
- III. le développement de parcours adaptés à l'accession sociale et d'une offre d'habitat collectif adapté,
- IV. l'identification du foncier adapté aux besoins de construction de logement.

Une première réunion, organisée le 21 mai à l'initiative de la préfecture, doit permettre d'initier une démarche de concertation entre tous les acteurs locaux impliqués, en vue de l'élaboration d'un plan local en faveur du logement. Cette rencontre doit également nous permettre de capitaliser l'ensemble des travaux conduits par les uns et par les autres sur la thématique.